

3024 F
16.3.06

INTERVENTION DE JEAN-PIERRE DECOOL

L'avenir du flamand

■ Élu d'une circonscription de tradition linguistique flamande, Jean-Pierre Decool, député, a attiré l'attention du ministre de l'Éducation nationale sur l'avenir de cette langue. En effet, le flamand respecte les traditions et met en avant les spécificités locales de la Flandre. Sa mise en valeur est donc d'une extrême importance pour ses habitants. Pratiquant une langue antérieure au néerlandais, les locuteurs flamands sont encore nombreux.

Ainsi, l'institut de la langue régionale flamande (Akademie voor Nieuze Vlaamse Tale) développe actuellement une activité intense : diffusion de la culture flamande, promotion de la langue par la création de nombreux cours du soir et de conférences dans les communes. La publication d'un bulletin bilingue et l'organisation du premier festival de la musique et de la langue flamande en octobre 2005 témoignent également de la vivacité de cette action. Pourtant, le flamand n'est toujours pas reconnu comme une langue régionale, si bien que son apprentissage par les élèves n'est possible qu'épisodiquement, dans le cadre de cours de néerlandais.

Soucieux de la préservation de la langue flamande et de sa reconnaissance comme langue régionale, à part entière, Jean-Pierre Decool a demandé à Gilles de Robien, ministre de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, d'inscrire le flamand dans la liste des langues considérées comme régionales.

À la tribune de l'Assemblée nationale le 7 mars, Gilles de Robien a indiqué qu'il ne lui paraissait pas souhaitable de détacher l'enseignement du flamand de celui du néerlandais pour des raisons d'ordre linguistique et économique. En effet, le néerlandais est la langue officielle en Belgique et aux Pays-Bas. De plus, Flamands et Néerlandais possèdent un registre linguistique commun même si le flamand montre des particularités. Enfin, le néerlandais constitue un gage d'ouverture pour de nombreux Français qui s'expatrient en Belgique ou aux Pays-Bas. Pour conclure, le ministre a indiqué que l'enseignement du néerlandais ne devait cependant pas occulter celui du flamand, dont l'inspection académique du Nord veille à respecter les particularités.

Jean-Pierre Decool a conclu en affirmant que néerlandais et flamands n'étaient pas antagonistes, mais complémentaires, et qu'il attendait de voir un jour sa langue régionale reconnue.